

# RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEUR DES ECOLES EPREUVE ORALE DE MUSIQUE

Depuis la session 2006, l'épreuve orale de musique au concours régional de professeur des écoles se situe dorénavant dans le prolongement de l'entretien professionnel (cf. B.O. du 15 mai 2005).

L'épreuve se déroule en 2 parties consécutives :

- La 1<sup>ère</sup> consiste en un entretien prenant appui sur un dossier fourni par le jury (il s'agit donc de l'entretien professionnel). Préparation 1 heure, exposé 10 minutes, entretien 15 minutes.
- La 2<sup>ème</sup> consiste en une expression musicale, suivie d'un entretien avec le jury : 10 minutes pour l'interprétation vocale ou instrumentale suivie par une brève analyse de sa prestation par le candidat puis 15 minutes pour l'entretien s'appuyant sur un document sonore proposé par le jury.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 dont le coefficient = 4.

La succession de ces deux épreuves requiert davantage d'énergie de la part des candidats et nous leur recommandons de s'y préparer tout au long de leur année de formation, afin de pouvoir la mener avec un minimum de maîtrise, au regard de l'enjeu important qu'elle représente dans l'ensemble du concours.

Malgré cette difficulté supplémentaire, les candidats ont assez bien réussi la partie musicale cette épreuve.

## **Interprétation**

La prestation vocale ou instrumentale des candidats était assez satisfaisante, toutefois l'engagement dans une interprétation musicale expressive reste globalement assez modeste. Attention à ne pas plagier des « tics vocaux » d'interprètes, lorsque le choix du candidat se porte sur le répertoire vocal de variété.

Les candidats qui optent pour une interprétation instrumentale, ne doivent pas perdre de vue qu'il y a souvent un temps plus ou moins important dévolu au montage/démontage des instruments et/ou du pupitre, au chauffage des instruments, à un petit essai... Il faut impérativement qu'ils le prévoient dans les 10 minutes dont ils disposent pour cette partie de l'épreuve sans amputer à leur détriment le temps d'interprétation, d'exposé et d'entretien.

L'analyse préparée de leur prestation traduisait de manière moyennement satisfaisante leurs capacités à réinvestir dans des situations éducatives leurs connaissances artistiques et culturelles en lien avec le répertoire choisi. Ces connaissances étaient d'ailleurs parfois un peu approximatives.

## **Analyse auditive & Pédagogie**

Le commentaire de l'extrait musical était diversement maîtrisé. Les documents sonores proposés mettaient particulièrement en relief un élément musical caractéristique des grands domaines principaux : espace, temps, couleur, forme. Le jury attend du candidat qu'il s'empare d'un de ces éléments autour duquel se construit l'ensemble de l'exposé. Parvenir à dégager en une ou deux écoutes les paramètres musicaux les plus évidents de l'extrait proposé, requiert un entraînement régulier et la connaissance de quelques éléments musicaux fondamentaux.

Le prolongement pédagogique de l'écoute reste toujours le point faible, avec des propositions trop superficielles ou alors à une énumération de situations pédagogiques stéréotypées, pas toujours en lien avec l'extrait proposé et les éléments musicaux qu'il souligne. Cela donne l'impression que le candidat cherche avant tout à ne rien oublier plutôt que de s'adapter vraiment à la spécificité du document sonore qui lui a été proposé.

## **Parmi les éléments, les mieux maîtrisés :**

- L'adéquation de la pièce interprétée au niveau vocal ou instrumental du candidat
- la reconnaissance de timbres instrumentaux
- La forme
- L'utilisation appropriée du vocabulaire musical (Ostinato, Rythme/Tempo, Bourdon) et de certaines caractéristiques musicales (basse continue, improvisation dans le jazz ou assimilé, structure d'une grille)

### **Quelques insuffisances :**

- La reproduction vocale d'éléments simples
- La détermination des nuances ou de la progression sonore
- La reconnaissance de timbres vocaux (en particulier), des registres ou des tessitures
- L'identification parfois difficile dans la pièce interprétée, des éléments musicaux essentiels susceptibles d'être étudiés à l'école
- La maîtrise insuffisante du vocabulaire musical (conduisant souvent à confondre la hauteur et l'intensité, la maladresse rythmique sur les notions de tempo, pulsation, mesure)
- Les activités proposées en classe trop stéréotypées, et souvent idéalistes

### **Notation**

La moyenne obtenue par l'ensemble des candidats ayant présenté l'option musique est de 12,71/20, la note la plus élevée est 19/20 et la plus basse 04/20.

Dans l'ensemble l'investissement des candidats pour préparer cette épreuve est manifeste et visible. Il faut bien entendu poursuivre dans cette direction et parallèlement à une pratique musicale régulière, approfondir la réflexion sur les objectifs de l'éducation musicale, ses liens avec les autres apprentissages et de manière plus large le sens des enseignements artistiques à l'école.